

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Membres titulaires : 8

Membres présents : 5

Affiché le : 02/02/2026

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Sous la présidence de M. Freddy BOHR, Président de l'Association Foncière de GIMBRETT

Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Michel BENTZ, M. Frédéric BENTZ, M. Didier SCHIERER,

Membres suppléants : M. Claude BARTHEL, M. Thomas MORITZ

Absents : M. Rémy BOHR, le DDRAF, M. Philippe RAUSCHER, M. Serge BOHR

7. OBJET : FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE SECRÉTARIAT

Le président propose au bureau d'augmenter la rémunération du secrétariat de l'association foncière de 50 € brut soit un montant total de 600 € annuel à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le président rappelle la délibération qui a été prise par le bureau de l'Association Foncière de Gimbrett en date du 24 janvier 2022, et rappelle que la rémunération est prise en charge par la commune de Berstett. L'Association Foncière de Gimbrett s'engage, elle, à verser annuellement à la commune le montant intégral de la rémunération de la secrétaire augmenté des charges afférentes à cette rémunération.

Après délibération, le bureau :

- donne son accord pour l'augmentation de la rémunération à partir du 1^{er} janvier 2026,
- donne son accord pour le remboursement de la rémunération augmenté des charges afférentes,

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Pour copie conforme,

Le Président,
M. Freddy BOHR



Membre du bureau,
M. Jean-Michel BENTZ

Accusé de réception en préfecture
067-296702335-20260126-0726012026-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026